



**POUR DES POSTES, POUR NOS CONDITIONS DE TRAVAIL,  
POUR NOS SALAIRES :**

**Grève et manifestation au rectorat  
À partir de 10 h le mardi 26 janvier !**

**Rentrée 2020 : 55 postes supprimés dans le second degré et aucun poste dans le 1<sup>e</sup> degré  
Rentrée 2021 : 70 postes supprimés dans le second degré.**

Le ministre Blanquer profite de la crise sanitaire pour accélérer son entreprise de destruction de l'école publique !

Le Grenelle du ministre est inacceptable, d'autant plus qu'il vise à modifier en profondeur le fonctionnement de l'École, les missions et les statuts des enseignants et qu'il distribue des miettes à quelques-uns et rien aux autres, ne revalorise ni les enseignants, ni les personnels de vie scolaire.

Les personnels fatigués, épuisés par des années de dégradation des conditions de travail, exigent des baisses d'effectifs par classe à court et moyen termes. Il faut en urgence engager les recrutements nécessaires, notamment en recourant aux listes complémentaires.

Alors que la crise sanitaire a mis en lumière la pénurie d'infirmières dans les établissements scolaires qui partagent leur service entre plusieurs écoles, lycées et collèges, le gouvernement prévoit de les transférer à la collectivité territoriale.

Il y aurait une mutualisation des services de santé du conseil départemental (PMI, Centre de vaccination...etc) et la santé scolaire. Cela aggraverait les conditions d'accueil, d'écoute, de soutien et d'éducation à la santé pour les élèves. Nous exigeons des créations de postes d'infirmières à hauteur des besoins dans l'éducation nationale.

Les services de vie scolaire, en première ligne depuis le début de la pandémie pour l'application du protocole sanitaire, sont au bord de l'implosion.

Au-delà de la période de crise sanitaire, ces services sont largement sous-dotés et les conditions d'exercice des personnels AED sont inacceptables : des contrats d'un an renouvelable dans une limite de 6 ans, temps partiels parfois imposés, salaires largement insuffisants, temps de formation insuffisant.

Il est temps d'exiger pour ces personnels une amélioration des conditions de travail (diminution du temps de travail, créations de postes supplémentaires, augmentation du temps de formation), une augmentation de salaire, et de vraies perspectives d'avenir, versement des primes REP et REP+.

Le ministère continue d'appliquer ses réformes du lycée à marche forcée et de refuser, comme les personnels et nos organisations syndicales l'exigent, de rétablir un baccalauréat aux épreuves nationales, terminales et anonymes.

Il s'attaque, d'une part, à l'éducation prioritaire en projetant d'abandonner une politique de territoires au profit d'une contractualisation avec chaque école ou établissement scolaire ; d'autre part, avec le projet de loi 4D, le gouvernement veut engager une opération de déconstruction du service public d'éducation.

Les organisations demandent le maintien des services et des personnels dans le cadre plein et entier de l'Education Nationale.

Les organisations appellent les personnels à se réunir en assemblée générale afin d'élaborer les cahiers de revendications et d'organiser la poursuite du mouvement, à s'engager dans l'action et à préparer la grève à partir du mardi 26 janvier pour exiger des créations de postes, des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation.

Fait à St Denis, le 22 janvier 2021